

Le taureau à la corde interdit

Cassation | Cette tradition est définitivement proscrite dans les Bouches-du-Rhône, comme dans l'Hérault depuis 2004.

En avril 2004, l'Alliance Anticorrída faisait interdire le taureau à la corde dans l'Hérault. Mais cette tradition s'est perpétuée dans les Bouches-du-Rhône, malgré un arrêté préfectoral qui l'interdisait. L'Alliance Anticorrída, l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et la SPA du Pays d'Arles ont alors assigné en justice les organisateurs de cette manifestation de rue, au cours de laquelle les mouvements du taureau sont entravés par une corde attachée aux cornes.



■ Le taureau attaché par les cornes est mené dans les rues. Archives ML

« Mauvais traitements »

Confirmant le jugement de première instance du tribunal de Tarascon du 8 janvier 2015, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a reconnu que le taureau à la corde était constitutif de « mauvais traitements exercés sur les taureaux, blessure à la lèvre inférieure, violence, chutes, saignements et tension exercée par la corde sur la tête du taureau ». Le Club taurin La Bourguine et le Comité des fêtes d'Eyragues se sont alors pourvus devant la Cour de cassation.

Jeudi, la Cour de cassation a rendu une décision de rejet non spécialement motivé, comme le lui permet l'article 1014 du code de procédure civile lorsqu'elle estime qu'un pourvoi est irrecevable, ou n'est manifestement pas de nature à entraîner la cassation. L'arrêt rendu par la cour d'appel

d'Aix-en-Provence le 25 juin 2015 devient donc définitif. La Cour de cassation a, en outre, condamné les taurins à verser à l'Alliance Anticorrída, à l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et à la SPA du Pays d'Arles une somme globale de 3000 € au titre des frais irrépétibles.

« Malgré les menaces, les injures et les représailles, l'Alliance Anticorrída, l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et la SPA du Pays d'Arles ont vu leur bon droit triompher de l'arrogance de contrevenants supposés intouchables, déclare Claire Starozinski de l'Alliance. Cette décision de la Cour suprême représente une victoire tangible pour ces trois associations qui mettent un terme définitif au taureau à la corde en France, atteignant ainsi un de leurs objectifs: mettre fin aux actes de maltraitance. »

ABATTOIR Mise au point de Le Foll

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a estimé vendredi que « toute mesure » pouvant favoriser le respect du bien-être animal dans les abattoirs devait être prise, au lendemain de la diffusion par l'association L214 de nouvelles vidéos-choc. Le ministre a rappelé que le transport des animaux et de fait leur abattage était légal, selon la législation européenne, tant qu'il n'intervenait pas au-delà de 90 % du terme de la gestation, ce qui équivaut à huit mois pour une vache. Sans pointer du doigt la filière des éleveurs, le ministre a aussi estimé qu'on pouvait « rendre plus sévère » la législation « à l'échelle nationale et même à l'échelle européenne »